

Loi ALUR : Réglementation gaz et mise en sécurité des installations

Le 13/10/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre la réglementation gaz en lien avec la loi ALUR.
- Identifier et diagnostiquer les non-conformités des installations de gaz.
- Apprendre à mettre en sécurité les installations de gaz conformément aux exigences réglementaires.
- Savoir rédiger des rapports techniques et accompagner les clients dans la mise en conformité.

CONTENU

AVANT LA FORMATION

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes

JOUR 1 : Réglementation et diagnostics des installations de gaz

Matin : Contexte réglementaire et loi ALUR

Introduction à la loi ALUR et ses implications sur les installations de gaz :

- Objectifs de la loi ALUR en matière de sécurité des installations domestiques.
- Obligations des propriétaires, bailleurs et techniciens.
- Périmètre des installations concernées (habitations, ERP, locaux professionnels).

Réglementation gaz en vigueur :

- Normes applicables (NF DTU 61.1, arrêté du 2 août 1977, etc.).
- Exigences techniques pour les installations neuves et existantes.
- Documentation obligatoire : attestation de conformité, rapports de diagnostic.

Après-midi : Diagnostic des installations de gaz

Méthodologie de diagnostic :

- Identification des éléments à vérifier : appareils, tuyauteries, dispositifs de sécurité.
- Contrôle de l'aération et de la ventilation des locaux.
- Vérification des raccordements et des évacuations des produits de combustion.

Détection des anomalies :

- Classification des anomalies (A1, A2, DGI – Danger Grave Immédiat).
- Utilisation des outils de mesure (détecteurs de gaz, manomètres, etc.).
- Analyse des risques et priorisation des interventions.

Étude de cas :

- Diagnostic d'une installation fictive ou réelle (si possible).
- Identification des anomalies et rédaction d'un rapport de diagnostic.

**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382



JOUR 2 : Mise en sécurité et bonnes pratiques techniques**Matin : Mise en sécurité des installations de gaz****Procédures de mise en sécurité :**

- Intervention en cas de DGI : coupure d'alimentation et mise hors service.
- Réparation des anomalies courantes (fuites, raccords défectueux, ventilation insuffisante).
- Communication avec le client et gestion des urgences.

Bonnes pratiques techniques :

- Utilisation des matériels et équipements adaptés.
- Techniques de raccordement et de soudure conformes aux normes.
- Vérification de l'étanchéité après intervention (test au manomètre ou au gaz traceur).

Après-midi : Synthèse et cas pratiques**Étude approfondie de cas pratiques :**

- Mise en sécurité d'une installation présentant plusieurs anomalies.
- Simulation d'une intervention avec rédaction d'un rapport technique.

Rédaction des documents techniques :

- Rédaction claire et précise des rapports de diagnostic.
- Conseils pour accompagner les clients dans la mise en conformité.

FIN DE LA FORMATION

- Débrief de la formation avec le formateur pour consolider vos connaissances.

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC VISE

Techniciens et professionnels intervenant physiquement sur les installations de gaz, souhaitant maîtriser la réglementation liée à la loi ALUR et les bonnes pratiques de mise en sécurité.

- Formation individuelle ou collective (garantie à partir du premier inscrit)
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût
- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 15 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Nombre de participants : de 1 à 20 participants (au delà nous consulter)
- **Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap. Locaux adaptés.**

DUREE

14 heures

PEDAGOGIE

**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Moyens et supports pédagogiques :

- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation

Profil du formateur :

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

Une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.



**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité :
76820087382